

13 Floreal
Verbal, & autres qui font relatifs
à l'administration de la Liberté,
& de la Justice

N^o 49

[Signature]

M^{rs} Citoyens Administrateurs

District de Carpentras

A = Carpentras

Repondu le 13^e Floreal
à Bedons le bey
Floreal au 2^e de la
Republique française
La municipalité de Bedons

Aux Citoyens administrateurs du
District de Carpentras

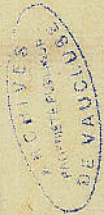
Nous vous prions Citoyens que dans cette
nuit dernière des motifs que nous
avons pas pu entrer de décrire ont été
un arbre de la liberté qui a été planté
lundi dernière au Pèlage de Saint Jean
vous et proche la porte appelée Saint Jean
il est sur l'arbre des drapeaux qui est
attachés à une corde et exposés au devant
le bâtiment de la maison commune
dans la nuit du moment que nous avons



[Faint handwritten notes]

été informés de cet attentat nous nous sommes
portés sur le local pour nous assurer de la
vérité de cet attentat et nous avons vu avec
le plus grand Regret que véritablement l'arbre
avoit été enlevé, nous avons trouvé aussi
avec Regret hors l'édit de l'édifice et sur la
cheminée en dessous de la fontaine du puits et
les débris qui sont exposés au devant de ladite
maison l'écume que nous avons portée dans celle
et dont nous avons dressé procès verbal infirmé
de l'acte que nous avons pris en conséquence
de la loi nationale Revêtue du pouvoir à luy
donné par la municipalité, à donner plainte
pardonnant l'offense de police de cette voie de
fait pour en débarrasser les auteurs et complices
nous nous flatterons que vous approuverez notre
Conduite à cet égard.

J. B. Constant agent national
nommé officier public
Pauvestre



M. le Procureur
M. le Procureur
M. le Procureur

Doc 2

Lettre de la municipalité de Bedoin aux citoyens administrateurs du district de Carpentras, 13 floréal an II (2 mai 1794). Arch. dép. de Vaucluse, 7L51.

Il s'agit d'une lettre manuscrite, rédigée au nom de la municipalité de Bedoin et envoyée aux administrateurs du district de Carpentras. Le document porte également le sceau postal.

Daté du 13 floréal an II, c'est ce pli qui informe les autorités de ce qui va devenir l'affaire de Bedoin, puisque les faits se sont produits la nuit précédente. On y sent une pointe d'inquiétude : le courrier y décrit par le menu tout le zèle de la municipalité pour porter les faits à la connaissance de l'administration et se termine par « nous nous flattons que vous approuverez notre conduite à cet égard ».

Le contexte permet d'expliquer cette inquiétude : une des raisons de la mission Mignet en Vaucluse est le climat de suspicion qui règne sur les fonctionnaires révolutionnaires à qui l'on fait deux reproches : d'une façon générale, d'avoir tiré profit de la vente des biens nationaux ; de s'être montré trop indulgents à l'égard des suspects. Il est en effet notoire que la municipalité de Bedoin avait opté pour le fédéralisme en 1793 et n'avait montré que peu de zèle dans la politique de répression demandée par Paris.

Et de fait, les signataires de la lettre apparaissent tous trois dans la liste des condamnés à mort : Jean-Esprit Constant, agent national ; Pierre-François Dauberte, Dominique Nouvène, et Basile Tallene, tous trois officiers municipaux.